



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2009 - Convocation du 24 juin 2009

L'an deux mille neuf le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....
MM. ALBEROLA Laurent – FEUILLADE Samuel – CHAPON Thierry – ROCHETTE Julien – HEYER Olivier – GUENIOU Patricia.....
Absents excusés : DAUDE Claude pouvoir à Samuel FEUILLADE – BARRAL Sandrine pouvoir à Laurent ALBEROLA.....
Absents : CAZALIS Didier – NATHAN Lisbeth – LAURENS Thérèse

Approbation séance du 2 juin 2009:.....
Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du qui est approuvé par les membres du conseil.

Contrat photovoltaïque :.....
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la promesse de bail emphytéotique vue par le notaire de la commune et celui de VALECO. Cette promesse n'a pas encore été validée par le notaire de la commune, la délibération finale sera prise lors du prochain conseil municipal.....

Suppression exonération 2 ans taxe foncière propriété bâtie :
Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions dans lesquelles il peut supprimer, pour la part revenant à la collectivité, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles à usage d'habitation par l'article 1383 du code général des impôts.....

Cette exonération peut être supprimée :.....
* pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation,.....
* ou uniquement pour celles qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés visés à l'article R.331-63 du même code.

Il est entendu que toute famille s'installant sur la commune génère immédiatement un coût supplémentaire à la charge de la collectivité. Compte tenu du nombre croissant des nouvelles constructions, le budget de la commune ne peut assumer deux années d'exonération.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2009.....

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.....



Subvention au Club Détente et Loisirs organisation ferrade :.....

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'association CDL organise régulièrement des manifestations pour animer le village, et propose qu'une subvention soit allouée à l'association pour l'organisation de la ferrade qui a eu lieu au mois de juin
Le conseil municipal émet un avis négatif pour cette année mais envisage de le budgétiser pour l'année prochaine.....

Délibération fiche action Conseil Général :.....

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer pour solliciter l'obtention du FDE et de la DSR auprès du Conseil Général. Il rappelle la fiche action « bâtiments communaux » éligible au FDE pour un montant de 22 042.10 €HT.....

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.....

Le conseil municipal après en avoir délibéré :.....

- Approuve la fiche action « bâtiments communaux » pour un montant de 22 042.10 €HT, soit 24 188.43 €TTC.....
- Sollicite l'obtention du Fonds départemental d'Equipeement.....
- Sollicite l'obtention de la Dotation de Solidarité Rurale.....
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire avec le Conseil Général.

Questions diverses :.....

- Demande de location du foyer pour des cours de yoga : adresser au demandeur le tarif de location avant d'étudier plus à fond la requête
- 3 registres d'état civil sont à restaurer (295.96 €l'unité), le conseil donne son accord...
- Congés annuels : le personnel ne sera pas remplacé. Mme GUENIOU est chargée d'organiser l'arrosage des plantations.....
- Nom de rues : une première proposition est faite au conseil municipal. Après correction une nouvelle proposition sera présentée au prochain conseil.....

Fin de la séance 21h45.